



HOTEL DE VILLE  
PLACE DE LA MAIRIE  
85290 MORTAGNE SUR SEVRE  
TEL : 02 51 65 11 64  
SIRET : 21850151800011

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) POUR LA MISE EN PLACE  
ET L'EXPLOITATION D'UNE GUINGUETTE SUR LE SITE DE GAZEAU A  
EVRUNES**

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT AU PLUS  
TARD :

**LE LUNDI 30 MARS 2026 A 12 H 00**

## **ARTICLE 1 - PRESENTATION DU PROJET**

Il est fait application des articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques. L'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à une publicité préalable.

Le présent AMI ne relève pas d'une procédure de la commande publique. La collectivité de Mortagne sur Sèvre lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des acteurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'installation et l'exploitation d'une guinguette située sur le site de Gazeau à Evrunes – **section B numéro 2221 d'une superficie de 5 244 m<sup>2</sup>** dont la superficie d'occupation sera à préciser par le futur porteur de projet (ex : 100 m<sup>2</sup>) sur ce terrain nu (il est précisé que la commune ne mettra pas de matériel ni équipement à disposition du porteur de projet et que ce dernier devra assurer seul le montage et le démontage de ses éventuelles installations).

**La commune consent également l'utilisation d'un bâtiment communal d'une surface de 81 m<sup>2</sup>**, situé sur la parcelle cadastrée **section B numéro 493** d'une surface totale de 400 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment pourra être partagé avec la commune.

Par ailleurs, la commune consent au futur porteur de projet un accès et une utilisation des sanitaires à proximité.

**Un plan est annexé au présent document qui détermine le lieu d'implantation.**

**Cet appel à manifestation d'intérêt sert également de règlement.**

La commune de Mortagne sur Sèvre établira également avec le porteur de projet qui sera sélectionné :

- Une convention d'occupation temporaire du domaine public précisant à minima la durée d'occupation, le montant de la redevance mensuelle (1,50 € HT/m<sup>2</sup> d'occupation), le montant de la caution, l'objet de l'activité, etc...auquel s'ajoute **un montant forfaitaire de 700 €** (sept cents euros) couvrant les dépenses en eau et électricité engagées par la commune uniquement pour l'exploitation de la guinguette. Si le porteur de projet envisage de proposer un « foodtruck », il devra prévoir un groupe électrogène le cas échéant (l'installation électrique du site étant limitée en termes de puissance) ;
- Un contrat de prêt à usage de licence de débit de boissons (le cas échéant).

Pour information, la durée du contrat commencerait à courir le **1<sup>er</sup> mai 2026**, sous réserve de la décision du Conseil Municipal, lors de sa séance d'avril 2026, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la future convention d'occupation temporaire du domaine public. Sans décision ou approbation du Conseil Municipal, le candidat prend acte que l'Appel à Manifestation d'Intérêt serait alors caduc.

Le contrat se terminerait le **31 août 2026**.

## **ARTICLE 2 – MODALITES DE REPONSE DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats intéressés pour répondre à ce projet devront fournir les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Une fiche de candidature présentant les moyens humains (ex : organigramme et/ou CV précisant les compétences et l'expérience du candidat dans ce domaine) ainsi que le matériel de la société et la présentation de références similaires au présent projet ;
- Un mémoire précisant les modalités de fonctionnement, d'installation, la cohérence du projet, la programmation et les animations proposées...du projet selon les critères indiqués à l'article 3 ci-dessous ;
- Un permis d'exploitation de débit de boissons en cours de validité au nom du futur exploitant
- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ou fiche INSEE (selon le statut de l'entreprise).

**Les candidats ont jusqu'au lundi 30 mars 2026 à 12 h 00 pour déposer leur dossier de candidature soit :**

- Par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'Hôtel de Ville – Service direction générale – A l'attention de M. Emmanuel Mousset, directeur général des services – place de la Mairie – 85290 MORTAGNE SUR SEVRE ;
- Au courriel suivant : emmanuel.mousset@mortagnesursevre.fr

Les dossiers de candidature remis postérieurement à la date fixée ne seront pas retenus.

Les dossiers envoyés par courrier devront mentionner sur l'enveloppe « *Manifestation d'intérêt – GUINGUETTE A EVRUNES* ».

### **ARTICLE 3 – CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES**

Les dossiers seront analysés selon les documents fournis par le soumissionnaire et sur les critères suivants :

- 1) Critère « qualité et cohérence du projet » pondéré à 50 % et jugé selon les sous-critères suivants :**
  - Concept proposé (identité, originalité, ambiance) ;
  - Cohérence avec l'esprit "guinguette" et le cadre communal ;
  - Qualité de l'offre (restauration, boissons, animations) ;
  - Intégration paysagère et esthétique des installations.
  
- 2) Critère « programmation et animation du site » pondéré à 25 % et jugé selon les sous-critères suivants :**
  - Diversité et fréquence des animations (concerts, etc.) ;
  - Mise en valeur des acteurs locaux (artistes, associations, producteurs) ;
  - Contribution au dynamisme estival de la commune.
  
- 3) Critère « expérience et compétences du porteur du projet » pondéré à 25 % et jugé selon les sous-critères suivants :**
  - Expériences dans la restauration, l'événementiel ou la gestion de guinguette ;
  - Références similaires ;

- Composition et compétences de l'équipe ;
- Etre détenteur d'un permis d'exploitation de débit de boissons en vigueur au moment du dépôt du dossier

#### **ARTICLE 4 – DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats intéressés pour soumissionner à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent contacter M. Emmanuel Mousset, directeur général des services au 02 51 65 11 64 ou 06 70 87 89 80 ou par mail : [emmanuel.mousset@mortagnesursevre.fr](mailto:emmanuel.mousset@mortagnesursevre.fr)

Ces demandes devront intervenir au plus tard 6 jours avant la fin du délai de réception des dossiers de candidature.

**La date de lancement de l'AMI sur le site de internet de la commune est le : le mardi 10 mars 2026**